



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 33/2008

Demande d'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 35'358.- pour le dépassement du crédit alloué dans le cadre du préavis 65/2005 pour la prolongation de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de Prêlat et le chemin de Bellevue.

Composition Commission des Finances	
Jane Derry-Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre, rapporteur
Thierry Rebourg	Membre

Dates des réunions
14 juillet 2008
14 août 2008

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission remercie Mme Jacqueline Franzini des explications accompagnant le préavis.

2. Commentaires de la commission

La Cofin a pris connaissances des raisons imprévisibles, et notamment la présence de gros blocs de pierre nécessitant des travaux plus importants et aboutissant à ce dépassement de crédit.

La Cofin regrette que la procédure prévue au chiffre 2.2 du préavis municipal 01/06 n'ait pas été respectée.

Pour rappel, toute dépense imprévue ou urgente entre Fr. 20'001.- Fr. 50'000.- fait l'objet d'un accord préalable de la Commission des finances.

3. Financement

Le financement demandé par le biais de la trésorerie courante ainsi que son amortissement sur vingt ans convient totalement aux membres de la Commission. La Commission n'a donc pas de remarque particulière à ce sujet.

4. Amendement

Aucun.

5. Conclusion

Au vu des explications reçues et après discussions, la COFIN vous propose d'accepter le préavis 33/2008.

Cugy, le 28 août 2008

Jane Derry-Meylan

Charles Leu

Cédric Margot

Philippe Muggli
Rapporteur

Thierry Rebourg